

Natation Artistique Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec; les règlements de la Fédération spécifiques aux Jeux du Québec sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour la natation artistique. Cependant vous devrez consulter également les normes d'opération qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC**.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

ÉTÉ 2022 – Qualification de la région

Sous forme d'événement régional* (nommé Jeux Régionaux) - **1^{er} mai au 31 octobre 2022**

La tenue d'un événement régional est obligatoire en 2022 afin de qualifier une région.

Cette même région doit obligatoirement tenir un camp de sélection en 2023 pour être éligible à la Finale provinciale.

***Un événement régional peut prendre les formes suivantes :**

- Camp d'entraînement ;
- Camp de sélection ;
- Autre événement régional approuvé.

Un minimum d'un-e athlète du programme provincial ou national éligible selon les dates de naissance et domicilié-e dans la région hôte, doit participer à l'événement régional.

ÉTÉ 2023 – Sélection des athlètes

Sous forme de camp de sélection régional (nommé Jeux Régionaux) - **1^{er} mai au 2 juillet 2023**

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo 15 ans et mois	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Duo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Routine imposée (pour équipe) 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Figures 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Solo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F
Duo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F

Notes importantes :

- Les Jeux Régionaux doivent être sanctionnés par NAQ.
- Une région ne comportant qu'un seul club / équipe se doit tout de même de tenir des Jeux Régionaux. Cette région peut se joindre à une autre région pour le processus de qualification.
- La participation aux Jeux Régionaux est facultative pour tous les autres programmes et groupes d'âge car ils ne sont pas éligibles à participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec (leur inclusion nécessite une **sanction d'événement** séparée).
- Les athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec 2023 devront respecter les âges prévus à la norme d'opération PF-3 Admissibilité et inscription des participants.

B) AFFILIATION

Afin de participer aux événements régionaux ainsi qu'aux Jeux Régionaux, les athlètes doivent être affilié·e·s dans une catégorie compétitive avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec pour la saison ciblée.

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2023

A) ÉPREUVES ET CATÉGORIES

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Duo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Équipe 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Solo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F
Duo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F

Les athlètes doivent être âgé·e·s d'au minimum 12 ans au 15 juillet 2023 et d'au maximum 17 ans au 15 août 2023 afin de pouvoir participer à la Finale provinciale conformément à la norme d'opération PF-3.

B) COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum : 14 athlètes
1 entraîneur·e-chef·fe
1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur·e adjoint·e et/ou accompagnateur·trice)

Minimum : 1 athlète
1 entraîneur·e-chef·fe

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEUR·E·S

Tout·e·s les entraîneur·e·s accrédité·e·s par l'organisation des Jeux du Québec doivent être affilié·e·s à la Fédération de natation artistique du Québec et détenir l'une des certifications identifiées.

Entraîneur·e-chef·fe :

- Certifié·e – Compétition-Introduction*

**Selon le contexte d'évaluation de NAQ sur les formations Compétition-Introduction et la situation pandémique, il se pourrait que ce critère soit ajusté à la baisse.*

Entraîneur·e adjoint·e :

- Certifié·e ou Formé·e – Compétition-Introduction

Par souci d'équité et de transparence, le processus régional de sélection des entraîneur·e·s et du personnel d'encadrement doit être connu avant la tenue du camp régional de sélection des Jeux du Québec. Ce processus doit obligatoirement s'assurer de la représentativité des clubs de provenance des athlètes sélectionné·e·s.

D) ADMISSIBILITÉ

- L'athlète doit avoir participé aux épreuves de sélection des Jeux Régionaux 2023.
- L'athlète doit minimalement être identifié-e Espoir par la Fédération en date du 30 juin 2023 (se référer à la politique d'identification de Natation Artistique Québec).

E) AFFILIATION

Afin de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, les athlètes doivent être affilié-e-s dans une catégorie compétitive avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec.

F) RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance de l'athlète sera déterminée **selon l'adresse du domicile**.

G) MODE DE SÉLECTION RÉGIONAL

Afin d'être admissible à la Finale provinciale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu un événement régional, appelé Jeux Régionaux, lors des saisons 2021-2022 et 2022-2023. Les événements devront avoir été sanctionnés par Natation Artistique Québec.

La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2023 doit se faire à partir des résultats d'évaluation du camp régional de sélection identifié et sanctionné comme événement régional de qualification des Jeux du Québec selon les étapes suivantes :

1. Sélectionner les 8 membres de l'équipe 15 ans et moins (excluant les suppléant·e·s) ;
2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant·e) et le meilleur solo 15 ans et moins ;
3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant·e) et le meilleur solo 16 ans et plus ;
4. Si la délégation n'est pas complète, un maximum de deux athlètes suppléant·e·s de l'équipe sélectionnée au point 1 pourra se joindre à la délégation ;
5. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant·e du duo 15 ans et moins sélectionné au point 2 pourra se joindre à la délégation ;
6. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant·e du duo 16 ans et plus sélectionné au point 3 pourra se joindre à la délégation.

Les athlètes seront sélectionné·e·s selon la notation suivante :

- Équipe : 50% de la note de figures / 50% de la note de la routine imposée.
- Solo / Duo 15 ans et moins : 50% de la note de figures / 50% de la note de routine.
- Solo / Duo 16 ans et plus : 100% de la note de la routine technique.

H) RÉTROGRADATION

Aucune.

I) SURCLASSEMENT

Un·e athlète peut performer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, conformément à la réglementation de Natation Artistique Québec.

J) SUBSTITUTION

Permise.

K) EXCLUSION

Pour toutes les épreuves, les athlètes ayant déjà été sélectionné·e·s sur une équipe nationale.

L) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Les épreuves se dérouleront selon la formule préliminaires ⁽¹⁾ / finales.
La note du championnat sera calculée comme suit :

Pour les 15 ans et moins : 50% figures imposées / 50% routine.

Pour les 16 ans et plus : 50% routine technique / 50% routine libre.

⁽¹⁾ Pour qu'une session de préliminaires ait lieu, il doit y avoir 15 inscriptions ou plus à l'épreuve.

M) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneur·e·s.

Catégorie	Épreuves	OR	ARGENT	BRONZE
15 ans et moins	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
	Équipe	10	10	10
16 ans et plus	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
TOTAL		18	18	18

N) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Solo : Points attribués à la première position = 76 / Nombre de points séparant chaque position = 1

Duo : Points attribués à la première position = 57 / Nombre de points séparant chaque position = 1

Équipe : Points attribués à la première position = 400 / Nombre de points séparant chaque position = 20

O) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le classement des régions se fait selon le pointage total par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.